

CONTRAT SANTÉ IPECA AIRBUS

Des adaptations nécessaires



Chaque année, la commission de pilotage des frais de santé et de prévoyance présente et analyse les résultats techniques et financiers du contrat IPECA Airbus.

Cette commission regroupe les Organisations Syndicales signataires de l'accord et la Direction.



Airbus



LE CONSTAT

Suite à la commission du 27 mai, nous avons communiqué sur l'utilisation des réserves du contrat Airbus dans un contexte de forte augmentation des remboursements de prestations santé cumulée au désengagement de la Sécurité Sociale (tract du 10 juin).

Quelques premières actions ont été menées pour mieux maîtriser les dépenses :

- mise en place du réseau Kalixia,
- actions de prévention,
- communication sur l'utilisation responsable des prestations,
- campagne à propos des enfants à charge.

La dérive est atténuée, mais cela est loin d'être suffisant. Sans actions supplémentaires, les réserves seront épuisées d'ici mi-2027.

Les Organisations Syndicales et la Direction ont mis en place un groupe de travail pour trouver des axes complémentaires de maîtrise des coûts du contrat Airbus.

Trois réunions ont eu lieu les 2 juillet, 15 juillet et 15 septembre.



LES AXES DE TRAVAIL

Basés sur une analyse des dépenses de santé menée par IPECA, les axes de travail sont les suivants :

- l'adaptation des cotisations en fonction de la composition familiale,
- la mise en place de mesures complémentaires de gestion et de communication,
- le niveau des prestations et des remboursements.

(voir le détail des propositions en page 2)

LES PRÉCONISATIONS DE LA COMMISSION TECHNIQUE

1 – STRUCTURE DE COTISATION

- évolution de la structure du régime pour s'adapter aux diverses situations familiales (salarié isolé ou salarié + enfant(s) dans le régime obligatoire Airbus),
- modification des cotisations des conjoints en fonction de leur propre couverture (avec ou sans régime employeur obligatoire).

Qui est couvert par l'IPECA ?	Actuellement	Proposition
Régime obligatoire Airbus (avec participation employeur)	Le salarié seulement	Le salarié seul OU le salarié et ses enfants (tarif différencié)
Régime facultatif Airbus (sans participation employeur)	Option famille = obligatoirement le conjoint et les enfants	Option conjoint (tarif différencié en fonction de sa couverture employeur : régime obligatoire ou non)

2 – ACTION DE GESTION / COMMUNICATION

- campagne concernant la prise en charge des enfants majeurs,
- information sur l'importance de l'utilisation du réseau Kalixia,
- Actions de prévention IPECA / MSAé.

3 – NIVEAU DE PRESTATIONS ET REMBOURSEMENTS

Sont en cours d'analyse : lentilles non remboursées, chambre individuelle, panier d'automédication, médecines douces.

LES CONSIDÉRATIONS CFE-CGC

- La CFE - CGC défend une structure de cotisations permettant un retour à l'équilibre, un maintien d'un niveau de solidarité élevé et reflétant chaque situation familiale :
 - possibilité d'intégration des enfants avec participation de l'employeur,
 - pour les conjoints : une cotisation différenciée (voir tableau ci-dessus).
- Concernant les modifications de prestations et remboursements, des propositions ont été faites par la CFE-CGC pour maintenir le niveau du contrat IPECA.

Elles seront finalisées lors de la prochaine réunion, le 29 septembre.

Restons en contact :

Délégué Syndical Central Airbus DS:
Délégué Syndical Central Adjoint Airbus DS:
DS responsable de section Toulouse:
DS responsable de section Elancourt:
Responsable Santé Prévoyance CFE-CGC ADS

Thierry PREFOL
Dominique IZAMBERT
Tanguy THEBLINE
Emmanuelle VILLOT
Tanguy THEBLINE

06 40 19 29 06
06 80 27 84 90
06 21 88 18 16
06 35 38 35 93
06 21 88 18 16

www.cfecgc-airbusds.fr



Réseaux sociaux



CFE-CGC Airbus DS

Appli smartphone

